

Permis bateau de plaisance – Option côtière

Conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis : particuliers, demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise...

Prérequis :

Avoir 16 ans révolu.

Être déclaré médicalement apte.

Formation réglementée - Accessible aux personnes en situation de handicap selon handicap reconnu.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 8 heures 30

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 15h

Dates : *Entrées permanentes*

Délais d'accès : cf. Conditions Générales de Vente

Modalité d'organisation :

Nombre de personne : suivant demande.

En présentiel, 2 élèves embarqués en conduite maximum. parcours individualisé selon niveau.

5 heures de formation théorique en salle.

3 heures 30 minutes de formation pratique.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Vagnon et ENPC.

Livret d'apprentissage composé du livret de certification et du livret du candidat.

Salles de formation théorique équipées de moyens multimédias, aires d'évolution maritimes. Bateau min 5.5 mètres en catégorie de conception C équipé de l'armement correspondant à la catégorie côtière, d'un moteur d'une puissance motrice supérieure à 37 kilowatts, d'un hora mètre et d'un émetteur-récepteur VHF.

Coût pédagogique : 350€ TTC

Les stagiaires doivent être équipés de leurs masques et porter un équipement individuel de flottabilité adapté à la zone de navigation.

Suite de parcours possible :

Permis Bateau de plaisance option eaux intérieures – Permis côtier Extension hauturière - PERMIS BE

Objectifs :

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires nécessaires permettant de piloter en toute sécurité à 6 milles des côtes au maximum un bateau de plaisance dont la puissance motrice est supérieure à 4,5 kW.

Contenu (Cf. programme détaillé)

- ✓ Signalisation, météorologie, cartographie, règles de route, sécurité, responsabilité du plaisancier
- ✓ Sécurité individuelle et collective de l'équipage, sensibilisation à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués, sensibilisation aux risques liés aux hélices
- ✓ Opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, le balisage et les obstacles sur une zone de navigation
- ✓ Responsabilité de l'équipage et du bateau, les moyens de détresse, le milieu naturel ;
- ✓ Mise en route du moteur, trajectoire et vitesse du navire, arrêt de la propulsion, marche arrière et utilisation des alignements ;
- ✓ Accostage et appareillage d'un quai, mouillage, coffre et récupération d'une personne tombée à l'eau.

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et attestation de réussite à la formation (titre valable un mois dans l'attente de la délivrance du permis).
- Épreuve théorique basée sur un questionnaire de trente questions à choix multiple (5 erreurs admises). Bénéfice de la réussite à l'épreuve théorique pendant dix-huit mois. Validation de la pratique par l'établissement agréé. Le formateur valide au fur et à mesure les compétences acquises par le stagiaire et délivre à l'issue une attestation de réussite. Sanction visée : Permis côtier.
- Dispense de formation pratique si déjà titulaire du permis bateau option eaux intérieures
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique sur bateau et en salle.

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs :

Formateur : Formateur habilité titulaire du permis côtier depuis plus de 11 ans et de l'extension hauturière depuis 10 ans. Titulaire du PSC1 – PSE1 – PSE2. Solide expérience professionnelle dans l'enseignement, l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Programme détaillé :

PARTIE THEORIQUE

- ✓ Le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir
- ✓ L'initiation au système de balisage région " B "
- ✓ Les règles de barre et de route
- ✓ Les signaux : les signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement ; les signaux phoniques par visibilité réduite ; les signaux de détresse ; les signaux régissant le trafic portuaire ; les signaux météorologiques
- ✓ Les feux et marques des navires
- ✓ les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels; les catégories de conception des navires de plaisance marqués CE; le nombre de personnes ou la charge embarquées; les limitations de la navigation (zones interdites, limitations de vitesse, signalisation des plongeurs sous-marins et distance de sécurité, zones de conchyliculture); la conduite en visibilité restreinte; le matériel d'armement et de sécurité des navires de plaisance de la catégorie côtière et ses compléments ainsi que les pièces administratives à posséder à bord
- ✓ La réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur
- ✓ Connaissances élémentaires du service mobile maritime, du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMSDM) et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation; Maritime Mobile Service Identity (numéro MMSI) et appel sélectif numérique (ASN), zones du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM); communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse ; l'organisation du sauvetage en mer
- ✓ Les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ; la responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation
- ✓ Des notions d'autonomie en matière de carburant
- ✓ La protection de l'environnement : les rejets, l'équipement sanitaire des navires habitables, les peintures antisalissures ; la protection de la ressource halieutique : interdiction de vente, de colportage et d'achat du poisson provenant de la pêche de loisir, réglementation de la pêche sous-marine, protection de la faune et de la flore
- ✓ La météorologie : savoir se procurer les prévisions ; connaître l'échelle anémométrique Beaufort et l'état de la mer
- ✓ L'initiation à la lecture d'une carte marine : connaissance des symboles élémentaires, notions élémentaires sur la marée et ses conséquences sur la navigation
- ✓ Les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

PARTIE PRATIQUE

Thème 1 " La sécurité du plaisancier "

Objectif n° 1 "assurer la sécurité individuelle"

- ✓ Choisir la brassière adaptée aux types de navigation ;
- ✓ Mettre et ajuster les différents types de brassières en fonction de la morphologie des personnes, les enfants en particulier ;
- ✓ Contrôler la conformité et l'état d'usure de la brassière.

Objectif n° 2 "assurer la sécurité collective"

- ✓ Expliquer l'utilisation des matériels suivants : bouée avec feu à retournement, miroir de signalisation, dispositif de pompage, gaffe, dispositif de remorquage, corne de brume ;
- ✓ Expliquer l'utilisation des matériels suivants : extincteur, dispositif de sonde, dispositif d'obturation de la coque, boîte de secours, dispositif coupe-circuit ;
- ✓ Localiser sur un plan les points sensibles du bateau et faire figurer sur ce plan les matériels de lutte contre l'incendie et les voies d'eau ;
- ✓ Identifier les points d'usure d'un navire et notamment les problèmes d'osmose, en faisant appel à des exemples concrets.
- ✓

Objectif n° 3 "connaître les règles élémentaires de l'usage des moyens de communications embarqués"

- ✓ Présenter les limites du téléphone portable ;
- ✓ Présenter l'intérêt d'utiliser une VHF ;
- ✓ Passer un appel de détresse, d'urgence ou de sécurité.

Thème 2 " Les incontournables du plaisancier "

Objectif n° 4 "décider de l'opportunité de la sortie en fonction d'un bulletin météorologique"

- ✓ Se procurer le bulletin météorologique pour une zone de navigation définie par le formateur ;
- ✓ Identifier les informations météorologiques susceptibles d'influencer la navigation.

Objectif n° 5 "respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation"

- ✓ Reconnaître le balisage par rapport à la route tracée par le formateur ;
- ✓ Identifier les principaux dangers dans le choix d'une route tracée par le formateur ;
- ✓ Adapter sa trajectoire en fonction des obstacles et des balisages identifiés.

Thème 3 " Les responsabilités du plaisancier "

Objectif n° 6 "être responsable de l'équipage et du bateau"

- ✓ Décrire les obligations principales du chef de bord ;
- ✓ Citer les principales infractions relatives à la navigation et au navire et leurs conséquences.

Objectif n° 7 "utiliser à bon escient les moyens de détresse"

- ✓ Présenter succinctement le principe de base de l'assistance en mer : assistance aux personnes et assistance aux biens
- ✓ Décrire les moyens humains et matériels susceptibles d'être engagés à la suite d'un signal de détresse
- ✓ Appréhender les conséquences d'un déclenchement abusif d'un signal pyrotechnique de détresse.

Objectif n° 8 "respecter le milieu naturel"

- ✓ Identifier les sources de pollution possibles à partir d'un bateau de plaisance et identifier les degrés et les délais de biodégradabilité ;
- ✓ Expliquer les conséquences d'un comportement irrespectueux de l'environnement ;
- ✓ Participer à la préservation de l'environnement.

Thème 4 " La conduite du bateau "

Objectif n° 9 "maîtriser la mise en route du moteur"

- ✓ Contrôler les points sensibles du moteur ;
- ✓ Vérifier les niveaux ;
- ✓ Démarrer en sécurité.

Objectif n° 10 "maîtriser la trajectoire"

- ✓ Tenir une ligne droite, tourner en virage large puis en virage court ;
- ✓ Faire demi-tour, faire un tour complet des deux côtés ;
- ✓ Suivre un cap compas et le modifier à la demande du formateur.

Objectif n° 11 "maîtriser la vitesse"

- ✓ Accélérer et ralentir en sécurité ;
- ✓ Consulter le répéteur de vitesse et réguler la vitesse à la demande du formateur ;
- ✓ Estimer une vitesse de 5 nœuds ou de 10 km/h.

Objectif n° 12 "maîtriser la propulsion"

- ✓ Couper puis rétablir la propulsion en navigation ;
- ✓ Casser l'erre du bateau ;
- ✓ Battre en arrière en sécurité.

Objectif n° 13 "maîtriser la marche arrière"

- ✓ Diriger le bateau ;
- ✓ Réguler sa vitesse et de s'arrêter ;
- ✓ Reculer en ligne droite.

Objectif n° 14 "maîtriser l'utilisation des alignements"

- ✓ Tenir un alignement par l'avant ;
- ✓ Tenir un alignement par l'arrière ;

- ✓ Ouvrir ou fermer un alignement.

Thème 5 " Les manœuvres du bateau "

Objectif n° 15 "arriver et partir d'un quai"

- ✓ Amarrer le bateau ;
- ✓ Utiliser l'amarrage pour faciliter le départ et l'arrivée au quai ;
- ✓ Appareiller d'un quai en sécurité ;
- ✓ Accoster un quai en sécurité.

Objectif n° 16 "prendre un coffre"

- ✓ Réaliser une approche de coffre en fonction du vent et du courant ;
- ✓ Amarrer le bateau à un coffre ;
- ✓ Quitter un coffre en sécurité.

Objectif n° 17 "mouiller/ ancrer"

- ✓ Choisir une zone de mouillage ;
- ✓ Préparer et mouiller en sécurité sur la zone choisie par le formateur ;
- ✓ Vérifier la tenue du mouillage par des alignements latéraux ;
- ✓ Relever le mouillage en sécurité.

Objectif n° 18 "récupérer une personne tombée à l'eau"

- ✓ Avertir l'équipage et de décrire la manœuvre de récupération au formateur ;
- ✓ Faire route de collision avec l'objet flottant jeté du bord ;
- ✓ Atteindre l'objet flottant en contrôlant l'erre, la position du bateau, la propulsion du moteur ;
- ✓ Mettre en œuvre le système de remontée à bord pour récupérer la personne tombée à l'eau.